

# Règlement du Jeu Facebook

## « Matricule s'il vous plaît ! »

### Préambule

La société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, SA coopérative dont le siège social est 34, rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354, dénommées ci-après la Société Organisatrice, avec la participation des Fédérations affiliées :

- Centre Est Europe (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 67, 68, 90, 88, 54, 57, 55, 52, 70, 25, 10, 89, 58, 39, 71 et 21),
- Sud-Est (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 01, 69, 42 et 43),
- Ile-de-France (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 78, 95, 91, 77, 92, 75, 94 et 93),
- Savoie-Mont Blanc (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 73 et 74),
- Midi-Atlantique (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 81, 09, 31, 82, 46, 47, 32, 65, 64 et 40),
- Centre (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 36, 37, 18, 41, 45 et 28),
- Dauphiné-Vivaraï (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 07, 26 et 38),
- Loire-Atlantique Centre-Ouest (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 79 nord, 86, 87, 23, 19 et 44),
- Méditerranéen (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 05, 04, 06, 83, 13, 84, 30, 48, 34 11 et 66),
- Normandie (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 14, 27 et 76),
- Anjou (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel du département 49),

et avec la participation des Caisses Fédérales de Crédit Mutuel associées à l'opération :

- Caisse Fédérale Océan, SA coopérative de crédit à capital variable, 34, rue Léandre Merlet BP 17, 85001 La Roche sur Yon Cedex, RCS La Roche sur Yon B 307 049 015 (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 85, 17, 16 et 76 sud)
- Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, SA coopérative à capital variable, 43 boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9, RCS Laval 556 650 208 (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 50, 61, 53 et 72)
- Caisse Fédérale Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable, 4 Place Richebé, 59000 Lille, RCS Lille 320 342 264 (regroupant les Caisses de Crédit Mutuel des départements 62, 59, 80, 02, 08, 60 et 51),

met en place un jeu en ligne dans le cadre de la campagne Crédit de septembre/octobre 2014.

Le Jeu organisé, dénommé « Matricule s'il vous plaît ! » est un jeu en ligne sans obligation d'achat, dénommé ci-après le « Jeu », qui se tiendra du 29 septembre 2014 à 11h au 19 Octobre 2014 à 23h59 inclus (heure de Paris) soit une durée de vingt-et-un (21) jours et qui a pour objet de faire gagner un (1) vélo électrique Véloscoot modèle MISTRAX EX sad2 d'une valeur unitaire de 1604 euros et dix (10) GPS Garmin nüvi® 2497LMT d'une valeur unitaire de 209 euros.

Le principe du Jeu est de découvrir une plaque d'immatriculation qui a pour format : deux (2) lettres – trois (3) chiffres – deux (2) lettres. A l'inscription au Jeu, une plaque unique est générée automatiquement pour le Participant. Il dispose de trois (3) tentatives par jour de connexion pour découvrir sa plaque.

Il est entendu qu'une (1) tentative correspond au renseignement complet de la plaque à découvrir et d'un clic sur le bouton de vérification de la plaque, que des éléments soient corrects ou non, une fois la vérification effectuée. Le Participant peut gagner des tentatives supplémentaires par parrainage de ses amis sur le Jeu, dans la limite de dix (10) amis inscrits sur la durée du Jeu, soient dix (10) tentatives supplémentaires.

Le tirage au sort se déroulera parmi tous les participants ayant découvert leur plaque. La date du tirage au sort est fixée au 21 octobre 2014 et est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modifications si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite à la Société Organisatrice.

Le Jeu est accessible sur la page officielle dédiée aux particuliers de la Société Organisatrice au sein de la plateforme Facebook® à l'adresse <http://www.facebook.com/creditmutuel>, via une application dédiée développée par la Société Organisatrice et Vanksen.

Il est précisé que le présent Jeu est développé et géré par la Société Organisatrice, Facebook n'assurant que l'hébergement du Jeu au sein de sa plateforme (ci-après la « Plateforme »). Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, le Participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu et déclare avoir pris connaissance que Facebook, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain. A ce titre, une décharge écrite pourra lui être demandée à tout moment du Jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice.

Le présent document est le Règlement du Jeu, ci-après dénommé le « Règlement ».

Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par la Société Organisatrice.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés est mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et Participant pendant la durée du Jeu.

Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou d'imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

## *Article 1 : Conditions d'accès*

### *1.1.*

La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous, dénommé ci-après le « Participant » :

- (i) personne physique âgée de plus de 18 ans (inclus) ;
- (ii) disposant d'un accès Internet, d'une adresse e-mail personnelle valide;
- (iii) client d'une Caisse de Crédit Mutuel faisant partie d'une des Fédérations et Caisses Fédérales listées dans le Préambule, ou non client d'une Caisse de Crédit Mutuel mais résidant dans l'un des départements listés en Préambule,
- (iv) accédant au Jeu via la Plateforme entre le 29 septembre 2014 à 11h au 19 Octobre 2014 à 23h59 inclus (heure de Paris) ;
- (v) pour accéder au Jeu via la Plateforme les Participants doivent avoir un compte sur cette dernière.

La Société Organisatrice procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra être validée.

### *1.2.*

La participation au Jeu est limitée à une adresse e-mail valide associée au nom et prénom du Participant et à son profil sur la Plateforme. Il est précisé que la validité de l'adresse e-mail et l'identité pourra être vérifiée par la Société Organisatrice au travers des outils à sa disposition. L'organisateur se réserve le droit de demander à chacun des Participants la preuve de leur admissibilité au Jeu. Les Participants ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité et de leur identité seront automatiquement exclus du Jeu et ne pourront réclamer aucun prix.

### *1.3.*

L'accès au Jeu est interdit aux membres de la Société Organisatrice ou toute autre société appartenant au même groupe, à la société Vanksen et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS).

## *Article 2 : Participation*

## 2.1.

Le Jeu est ouvert à toute personne pouvant y accéder conformément aux conditions disposées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour participer et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout Participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous pour tenter de gagner :

### 1/ S'inscrire au Jeu

- Se rendre sur la Plateforme sur la page *Crédit Mutuel* à l'adresse <http://www.facebook.com/creditmutuel>,
- Se rendre sur l'onglet dédié au Jeu-concours pour accéder au module du Jeu,
- Cliquer sur le bouton « Jouer »,
- Accepter l'application Facebook « Matricule s'il vous plaît ! »,
- Compléter le formulaire d'inscription au Jeu en se connectant via Facebook Connect, en acceptant l'application « Matricule s'il vous plaît ! », et renseignant manuellement les informations suivantes qui ne seraient pas pré-remplies par l'acceptation de l'application : adresse e-mail, civilité, nom et prénom, code postal, et date de naissance. Le renseignement de l'ensemble de ces informations est obligatoire pour valider l'inscription,
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu,
- Cliquer sur le bouton « Valider » pour confirmer son inscription et accéder à la page de Jeu.

Le Participant est définitivement inscrit au Jeu au terme des étapes susmentionnées. Il est informé via l'accusé de bonne inscription au Jeu affiché sur un écran de confirmation.

### 2/ La composition du Jeu

L'interface du Jeu est composée :

- d'un tableau récapitulatif des tentatives journalières disponibles du Participant au jour de connexion,
- d'une invitation au parrainage de ses amis sur la Plateforme, et du nombre de tentatives supplémentaires disponibles au jour de connexion suite au parrainage de ses amis,
- de la plaque d'immatriculation du Participant avec les éléments qui la composent, si un ou plusieurs éléments ont déjà été découverts par le Participant, ils sont visibles pendant toute la durée du Jeu,
- d'un espace pour les indices fournis par le Jeu.

### 3/ Recevoir des indices

Tous les trois (3) jours de connexion (consécutifs ou non) du Participant sur le Jeu, il reçoit un (1) indice sur la composition de sa plaque. Il peut recevoir au maximum sept (7) indices sur toute la durée du Jeu.

Les indices précédemment reçus restent affichés sur l'interface de Jeu du Participant pendant toute la durée de celui-ci.

### 4/ Utiliser ses tentatives journalières

Il est entendu qu'une (1) tentative correspond au renseignement complet de la plaque à découvrir par le Participant et d'un clic sur le bouton de vérification de la plaque, que des éléments soient corrects ou non une fois la vérification effectuée.

Le Participant dispose de trois (3) tentatives par jour de connexion au Jeu. Toute tentative non utilisée le jour de connexion ne pourra être reportée sur un autre jour.

Le nombre de tentatives journalières disponibles pour le Participant est indiqué dans son interface de Jeu.

### 5/ Gagner des tentatives supplémentaires

Le Participant peut gagner des tentatives supplémentaires par parrainage de ses amis sur le Jeu, dans la limite de dix (10) amis inscrits sur la durée du Jeu, soient dix (10) tentatives supplémentaires.

Les tentatives supplémentaires gagnées par le Participant sont indiquées dans son interface de Jeu. Il peut donc disposer au maximum de treize (13) tentatives maximum sur une même journée et de soixante-treize (73) tentatives maximum sur toute la durée du Jeu.

Les tentatives supplémentaires gagnées peuvent être utilisées à tout moment sur le Jeu, pendant toute la durée du Jeu.

Il est entendu que chaque Participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité dans le cas où un Participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurpant l'identité d'un tiers.

## 2.2.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur la page Facebook *Crédit Mutuel*, selon les conditions définies à l'article 1.1, l'objet du Jeu étant de participer à un tirage au sort final en avançant sur le parcours du Jeu. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

### 2.3.

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice au sein des formulaires en place sont complètes, et mentionnant des informations correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

### 2.4.

Tout Participant s'engage à participer au Jeu dans le respect du Règlement.

Le non-respect de ce dernier ainsi que la volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu concours. Si la fraude est constatée et avérée après annonce au participant de son gain, la Société Organisatrice pourra l'annuler et le remettre en jeu.

En outre, en présence d'abus ou de tricherie d'un ou plusieurs Participant(s), la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au Jeu sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu est remise en cause dans son objet.

## *Article 3 : Détermination du Gagnant – remise des lots*

### 3.1. Lots

Le Jeu est doté des lots suivants, sur l'ensemble du Jeu pour la page Facebook *Crédit Mutuel* dédiée au jeu :

Lots attribués par tirage au sort sont :

- un (1) lot principal composé d'un (1) vélo électrique Vog® Véloscoot modèle MISTRAK EX sad2 d'une valeur unitaire de 1604 euros TTC ;
- dix (10) lots secondaires composés chacun d'un (1) GPS Garmin nüvi® 2497LMT d'une valeur unitaire de 209 euros TTC.

Les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie quelle qu'elle soit, en cas d'annulation (dans le cas où la Société Organisatrice mettrait fin au Jeu sans préavis voir paragraphe 2.4) ou de perte (notamment en cas d'arrêt du Jeu pour insuccès ce qui entraînerait l'absence de gain) autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la Société Organisatrice. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

### 3.2. Détermination des Gagnants

Détermination des Gagnants par tirage au sort.

Il est déterminé onze (11) Gagnants sur l'ensemble de la période du Jeu.

Les Gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les Participants dûment inscrits et ayant trouvé la totalité des éléments constituant leur plaque au cours de la période du Jeu, selon les conditions suivantes :

- A la fin du jeu les inscriptions sont arrêtées et il sera fait une extraction de la base de données des Participants ayant complété leur plaque telle que constituée mentionnant l'ensemble des données des Participants,
- Il est ensuite procédé, de façon informatisée à un tirage au sort électronique aléatoire dans la base de données susmentionnée, comme suit :
  - o Le 1<sup>er</sup> nom tiré au sort déterminera le 1<sup>er</sup> Gagnant du lot principal, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
  - o Le 2<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 1<sup>er</sup> Gagnant du 1<sup>er</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
  - o Le 3<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 2<sup>ème</sup> Gagnant du 2<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,

- Le 4<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 3<sup>ème</sup> Gagnant du 3<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 5<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 4<sup>ème</sup> Gagnant du 4<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 6<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 5<sup>ème</sup> Gagnant du 5<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 7<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 6<sup>ème</sup> Gagnant du 6<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 8<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 7<sup>ème</sup> Gagnant du 7<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 9<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 8<sup>ème</sup> Gagnant du 8<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 10<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 9<sup>ème</sup> Gagnant du 9<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit,
- Le 11<sup>ème</sup> nom tiré au sort déterminera le 10<sup>ème</sup> Gagnant du 10<sup>ème</sup> lot secondaire, son nom sera supprimé de la base susmentionnée autant de fois qu'il y est inscrit.

Un Participant ne peut gagner qu'un seul lot, sur l'ensemble du Jeu.

Si à la fin du Jeu, aucun Participant n'a complété sa plaque, le tirage au sort sera réalisé, selon les mêmes modalités susmentionnées, parmi les Participants ayant découvert 6 éléments de leur plaque, et ainsi de suite de façon dégressive jusqu'à l'attribution des onze (11) lots mis en Jeu.

### *3.3. Information du(es) Gagnants / remise des prix*

La Société Organisatrice informera les Gagnants du lot par tirage au sort par e-mail, dans les sept (7) jours suivants le tirage au sort.

L'ensemble des Gagnants seront contactés par e-mail pour être informés des modalités d'attribution de leur lot et devront valider leur gain par retour d'e-mail dans les trente (30) jours de la réception de l'e-mail les informant des modalités d'attribution de leur lot, en apportant toutes informations complémentaires requises par la Société Organisatrice.

Une fois que le Gagnant aura validé son lot, il devra venir le récupérer dans les trois (3) mois suivant l'envoi de son e-mail le validant. La remise des lots se fera par le biais d'une Caisse de Crédit Mutuel :

- Si le Gagnant est client du Crédit Mutuel, la remise se fera auprès de sa Caisse. Il devra présenter une pièce d'identité à son nom ou une procuration et une pièce d'identité au nom du Gagnant qu'il représente.
- S'il n'est pas client, il pourra définir la Caisse de Crédit Mutuel auprès de laquelle il souhaite récupérer son lot, en accord avec la Société Organisatrice. Il devra présenter une pièce d'identité à son nom ou une procuration et une pièce d'identité au nom du Gagnant qu'il représente.

A défaut de respect de ces délais, le Gagnant perd son prix sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne soit engagée, ni une quelconque indemnisation due. La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu ou non le lot concerné à sa seule discrétion.

### *3.4.*

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à chaque Gagnant d'autoriser gracieusement la fixation et l'enregistrement éventuels de sa voix, de son image, pour la promotion de la Marque de la Société Organisatrice et des autres sociétés de son groupe, de leurs activités, et de leurs services.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de demander à chaque Gagnant d'autoriser gracieusement toute reproduction, utilisation et (re)diffusion ultérieures, par la Société Organisatrice et/ou ses ayant-droits, pendant deux (2) ans, et pour le monde entier, de son nom, son image et/ou sa voix, sous toute forme et sur tout support, notamment papier, audiovisuel, numérique et, plus généralement, par tout service, moyen ou réseau de communication au public par voie électronique.

## *Article 4 : Modification / arrêt du Jeu*

### *4.1.*

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à virus ou non) à la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données, ainsi qu'en cas de triche d'un ou plusieurs des Participants.

### *4.2.*

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu devait intervenir, la Société Organisatrice s'engage à le notifier aux Participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu par les Participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque Participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu en contactant la Société Organisatrice à l'adresse indiquée dans le préambule.

### *4.3.*

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Jeu et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Jeu.

L'Organisateur est également autorisé à détruire des formulaires d'inscription présentant des erreurs manifestes relatives à l'identité du Participant. Une telle destruction peut être effectuée à tout moment sans préavis.

### *4.4.*

En cas de modification des conditions du Jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

### *4.5.*

Chacun des Participants accepte enfin que la Société Organisatrice puisse mettre fin au Jeu, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu sera communiquée aux Participants par publication sur la Plateforme via l'application dédiée.

## *Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité*

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent Règlement et des Conditions d'Utilisation au regard des informations et moyens en sa possession ;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

### *Article 6 : Frais de participation*

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Pour les Participants accédant au Jeu à partir de la France métropolitaine (Corse comprise) via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu seront remboursés aux Participants sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour remplir le bulletin (soit un forfait de 0,16€) par virement bancaire sur simple demande écrite en envoyant la facture téléphonique au nom du Participant et un relevé d'identité bancaire à l'adresse de l'opération Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Jeu « Jeu Facebook Matricule s'il vous plaît » – 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg, dans les trente (30) jours suivants le terme du Jeu.

### *Article 7 : Différend*

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, soit par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, soit par e-mail à [repondre@creditmutuel.fr](mailto:repondre@creditmutuel.fr), pendant la durée du Jeu et dans un délai maximum de 30 (trente) jours après la désignation des Gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, soit par courrier à l'adresse mentionnée en préambule soit par mail à [repondre@creditmutuel.fr](mailto:repondre@creditmutuel.fr) dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix, sous réserve des dispositions de l'article 3.4 ci-dessus.

Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de la Société Organisatrice préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis à la loi française.

### *Article 8 : Données à caractère personnel*

En vertu de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le Participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le Participant lui interdira toute participation au Jeu.

#### *Participation au Jeu via un formulaire d'inscription*

Vous vous inscrivez via une page canvas sur la Plateforme en remplissant un formulaire d'inscription vous demandant la communication des nom, prénom, civilité, date d'anniversaire, code postal, adresse e-mail personnelle et valide. Ces données sont collectées par défaut pour assurer le bon déroulement du Jeu dans son intégralité, lors de l'acceptation expresse du présent Règlement par le Participant. Les données seront supprimées dans les trois (3) mois suivants le terme du Jeu, sauf accord contraire exprès du Participant.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à la Société Organisatrice, ainsi que l'agence Vanksen en sa qualité de sous-traitant de l'organisation du Jeu, toutes deux établies dans l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où le Participant fait part expressément de sa volonté de recevoir la Newsletter de la Société Organisatrice, les données transmises seront alors collectées par la Société Organisatrice à des fins d'enquête, d'analyse ou dans le cadre d'opérations commerciales par la Société Organisatrice, ses filiales, son réseau commercial et/ou toute société offrant un service pour le compte la Société Organisatrice.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant durant toute la période de validité du Jeu, notamment via les fonctionnalités offertes par la Plateforme hébergeant l'application dédiée au Jeu, ou encore en contactant directement la Société Organisatrice par e-mail à l'adresse [repondre@creditmutuel.fr](mailto:repondre@creditmutuel.fr).

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu.

Pour toute demande d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant, merci de vous adresser à la Direction de la Conformité Groupe - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg

### *Inscription via Facebook Connect*

Conformément à la Politique de confidentialité, il est précisé que pour participer au Jeu vous acceptez l'application en autorisant l'accès à certaines données de votre profil sur la Plateforme. La demande d'autorisation s'effectue au moyen d'une fenêtre interne à la Plateforme, précisant les différents accès demandés pour une utilisation limitée au sein de la Plateforme. Tout refus d'autorisation empêchera le Participant d'utiliser les fonctions liées à la Plateforme.

L'application « Matricule s'il vous plaît ! » requiert les autorisations d'accéder aux informations de base de votre profil, à savoir nom, prénom, genre, ID utilisateur, date anniversaire, et code postal.

Vous avez la possibilité de mettre fin à cette autorisation à tout moment au sein de la rubrique Paramètres de votre compte personnel de la Plateforme. Vous ne pourrez dès lors plus utiliser l'application en tout ou partie.

### *Article 9 : Convention de preuve électronique*

La Société Organisatrice peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les Participants, sauf abus ou erreur manifeste. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

### *Article 10 : Dépôt du Règlement*

Le présent Règlement est déposé en version française à l'étude de la SCP Groell-Demmerlé, huissiers de justice associés, 6 rue du Noyer, 67000 Strasbourg et est disponible au sein de l'application dédiée.

Le Règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à la Société Organisatrice par mail à [repondre@creditmutuel.fr](mailto:repondre@creditmutuel.fr). Toute modification fera l'objet d'un dépôt à l'étude de la SCP Groell-Demmerlé, huissiers de justice associés, 6 rue du Noyer, 67000 Strasbourg.

La demande devra mentionner l'intitulé du Jeu ainsi que le nom, le prénom et l'adresse électronique du demandeur.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier et la version du Règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent Règlement.

**Réalisation** : Crédit Mutuel